



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
22 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-septième session**  
Point 25 de l'ordre du jour  
**Activités opérationnelles de développement**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2013**  
Genève, 1<sup>er</sup>-26 juillet 2013  
**Activités opérationnelles menées  
par le système des Nations Unies  
aux fins de la coopération internationale  
pour le développement**

## **Lettre datée du 18 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume du Maroc a abrité, les 9 et 10 novembre 2012 à Marrakech, les travaux de la Conférence internationale sur la budgétisation sensible au genre, qui a été organisée, conjointement, par le Ministère marocain de l'économie et des finances et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les travaux de la Conférence ont été couronnés par l'adoption de la Déclaration de Marrakech, dont copie ci-jointe (voir annexe).

L'organisation de cette conférence a permis de capitaliser les avancées enregistrées ainsi que les engagements pris par la communauté internationale en matière de budgétisation sensible au genre et d'intégration des principes d'équité et d'égalité dans la programmation du budget et l'évaluation de la performance des politiques publiques. La Conférence a également été marquée par le lancement du Centre national d'excellence dans le domaine de l'apprentissage et de l'innovation en matière de budgétisation sensible au genre.

À cet effet, je vous saurais gré de bien vouloir faire assurer la diffusion de cette déclaration, en tant que document officiel de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et d'ONU-Femmes, de la prochaine session de fond du Conseil économique et social et de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour se rapportant aux activités opérationnelles.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Mohammed Loulichki



**Annexe à la lettre datée du 18 janvier 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Conférence internationale sur la budgétisation sensible au genre**

**Partage des connaissances et développement de politiques budgétaires pour la réalisation de l'égalité de genre**

**Déclaration de Marrakech**

Les participants à la Conférence internationale sur la budgétisation sensible au genre « Partage des connaissances et développement de politiques budgétaires pour la réalisation de l'égalité de genre », réunis, à l'invitation du Royaume du Maroc, les 9 et 10 novembre 2012 à Marrakech,

Remerciant le Royaume du Maroc, en sa qualité de pays hôte pour l'organisation de cette conférence et pour son hospitalité, ainsi que pour sa participation active et son initiative conjointe avec ONU-Femmes,

Exprimant leur considération à l'ensemble des participants pour leur présence et pour la qualité des échanges et remerciant également les organisations internationales et régionales présentes à la Conférence,

Notant que le ralentissement économique prolongé, conséquence de la crise financière et économique déclenchée depuis 2008, accroît l'insécurité, les inégalités et le danger d'exclusion,

Conscients que, dans ce contexte de crise, les défis du financement de l'égalité, de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité deviennent plus importants et que les mesures d'austérité et les coupes budgétaires affectant les fonds mis à la disposition des organismes spécialisés dans la non-discrimination et l'égalité des sexes sont d'impact négatif sur l'aptitude à lutter contre les discriminations et les inégalités,

Convaincus de l'opportunité d'initier des modèles de développement innovants, à même de favoriser des logiques de croissance plus durables et respectueuses de la dignité humaine,

Affirmant qu'il est nécessaire de repenser le rôle de l'État et des politiques publiques pour promouvoir une croissance durable plus inclusive et plus égalitaire, à travers la fixation d'objectifs bien déterminés, et ce, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats adaptée au contexte de chaque pays.

Réaffirmant que, dans un contexte où les États sont appelés à améliorer l'efficacité des politiques publiques, la budgétisation sensible au genre offre des opportunités inégalées pour cibler les besoins spécifiques des femmes et des hommes, à travers la délégation de la décision au niveau local, en partenariat étroit avec la population locale,

Insistant sur le rôle essentiel des acteurs de l'espace démocratique (parlements, organisations de la société civile, défenseurs de l'égalité) dans les différentes phases

d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi/évaluation et l'impact de la budgétisation sensible au genre sur la vie des femmes et des hommes,

Saluant les avancées effectivement réalisées par plusieurs pays en matière de budgétisation sensible au genre, appuyées sur des réformes institutionnelles et législatives en faveur d'une intégration irréversible de la dimension genre dans leur politique publique,

Affirmant que pour atteindre les objectifs de développement, il est nécessaire de définir de nouvelles trajectoires fondées sur des modèles de croissance équilibrés, favorisant l'accès égal des hommes et des femmes aux droits fondamentaux et la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion,

Appellent les décideurs et la communauté internationale à prendre l'engagement d'améliorer le financement, l'autonomisation, les capacités, les données et le suivi, ainsi que la reddition des comptes en vue de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à travers :

- L'appropriation du cadre normatif universel relatif aux droits de la personne et l'alignement des politiques publiques sur les priorités qui en découlent;
- La mise en cohérence des politiques publiques et la prise en charge de leur transversalité au regard de l'indivisibilité des droits;
- Le renforcement de la budgétisation basée sur les performances en institutionnalisant de façon durable la gestion axée sur les résultats dans le cadre des objectifs, missions et programmes gouvernementaux ouverts à une gestion de proximité sensible au genre;
- L'harmonisation des actions des différents intervenants (exécutif, législatif, judiciaire société civile, partenaires techniques et financiers), adossée à un système de suivi-évaluation prenant en compte des indicateurs sensibles au genre pertinents;
- La mobilisation et la pérennisation de financements suffisants des programmes de développement dans le cadre d'un modèle de financement basé sur le respect des accords et engagements internationaux relatifs aux droits humains, au travail décent, à l'égalité femmes/hommes, à la durabilité environnementale et aux personnes handicapées;
- Le renforcement d'un environnement propice au développement, à la gestion et au partage des connaissances ainsi qu'à l'échange d'expertises et de bonnes pratiques en matière de budgétisation sensible au genre dans le cadre de coopérations sud-sud et triangulaire ainsi que d'initiatives globales.

Marrakech, le 10 novembre 2012